

Quels sont les travailleurs qui fument?

Leslie A. Gaudette, Anne Richardson et Sara Huang

Résumé

Objectifs

Le présent article décrit comment varient la prévalence et l'intensité de la consommation quotidienne de cigarettes selon la profession chez les travailleurs à plein temps, ainsi que l'association entre cette variation et les restrictions concernant l'usage du tabac au travail.

Source des données

La plupart des données proviennent du supplément à l'Enquête nationale sur la santé de la population de 1994-1995 parrainé par Santé Canada. L'analyse porte sur 5 674 personnes de 15 à 64 ans qui travaillaient à plein temps au moment de l'entrevue. On a tiré des données comparables de l'Enquête santé Canada de 1978-1979 et du supplément sur l'usage du tabac à l'Enquête sur la population active de 1986.

Principaux résultats

En 1994-1995, 28 % des travailleurs à plein temps fumaient quotidiennement et environ le tiers de ceux-ci consommaient au moins 25 cigarettes par jour. C'est chez les cols blancs que la prévalence et l'intensité du tabagisme étaient les plus faibles et chez les cols bleus qu'elles étaient les plus fortes. Depuis 1978-1979, on constate une diminution globale de la prévalence du tabagisme et, depuis 1986, une diminution de l'intensité du tabagisme chez tous les travailleurs, sauf les cols bleus travaillant en plein air. Environ six travailleurs à plein temps sur 10 fumant quotidiennement faisaient face à leur travail à des restrictions concernant le tabac.

Mots-clés

Usage du tabac, renoncement au tabac, intensité de l'usage du tabac, profession, hygiène et sécurité au travail.

Auteurs

Leslie A. Gaudette (613) 951-4381, lgaudet@statcan.ca travaille à la Division des statistiques sur la santé, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Anne Richardson et Sara Huang ont travaillé à la Division des statistiques sur la santé dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif de l'Université de Waterloo.

Col blanc, col rose, col bleu, ces expressions imagées illustrent les diverses formes d'emploi que peut occuper une personne. Elles reflètent aussi des statuts socioéconomiques et des milieux de travail différents. Par contre, le fait que ces grandes catégories professionnelles soient associées à des profils distincts d'usage du tabac est moins évident.

Selon des études antérieures, l'usage du tabac varie en fonction de la catégorie professionnelle. Plus précisément, la prévalence du tabagisme est plus forte chez les cols bleus que chez les professionnels¹⁻⁵. Cependant, peu de travaux de recherche ont été réalisés au Canada sur le lien entre la profession et l'usage du tabac⁵.

Le présent article, fondé sur les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) de 1994-1995, porte sur les travailleurs à plein temps qui fument quotidiennement (voir *Méthodologie, Définitions et Limites*). On y analyse, selon la profession, la prévalence de l'usage du tabac, la quantité de cigarettes fumées, les efforts en vue de fumer moins ou d'arrêter de fumer et les restrictions concernant l'usage du tabac au travail.

Méthodologie

Source des données

La plupart des données du présent article sont tirées de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) de 1994-1995 réalisée par Statistique Canada dans les 10 provinces. L'analyse exclut les personnes recevant des soins de longue durée dans les hôpitaux et les établissements de soins pour bénéficiaires internes et les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

L'échantillon de l'ENSP de 1994-1995 couvrant les provinces, exclusion faite du volet institutionnel, comprenait 27 263 ménages, dont 88,7 % ont accepté de participer à l'enquête. Après un tri de sélection, 20 275 faisaient encore partie du champ de l'enquête^{6,7}. Une personne bien informée de chaque ménage participant a fourni des renseignements généraux sur les caractéristiques socio-démographiques et sur la santé de chaque membre du ménage. En tout, on a recueilli des données sur 58 439 personnes. Cette base de données constitue le « Fichier général ».

En outre, dans chacun des 20 275 ménages participants, on a choisi au hasard une personne à laquelle on a demandé de fournir des renseignements détaillés sur sa santé. Dans 18 342 de ces ménages, la personne choisie avait 12 ans et plus. Le taux de réponse de ces personnes au questionnaire détaillé sur la santé se chiffrait à 96,1 %, soit 17 626 personnes. La base de données ainsi constituée, le « Fichier santé », comprend les renseignements détaillés sur la santé, ainsi que les données du Fichier général sur les personnes qui ont fourni les renseignements.

Parmi les 17 626 personnes de 12 ans et plus sélectionnées au hasard, 14 786 étaient des membres admissibles du panel longitudinal de l'ENSP. Ces personnes répondaient aussi aux critères pour participer au supplément parrainé par Santé Canada. Le taux de réponse aux questions du supplément était de 90,6 %, soit un échantillon de 13 400 personnes. La base de données contenant les renseignements du supplément de Santé Canada, ainsi que les données du Fichier général et du Fichier santé sur les personnes qui ont fourni ces renseignements porte le nom de « Fichier supplément ».

L'analyse présentée ici porte sur 5 674 personnes (représentant environ 10,6 millions de Canadiens) qui ont répondu aux questions du supplément de Santé Canada. Ces personnes avaient de 15 à 64 ans, travaillaient à plein temps le jour de l'entrevue, et 1 640 d'entre elles fumaient tous les jours. Par conséquent, les résultats pourraient différer légèrement de ceux déclarés pour l'ensemble des Canadiens⁸.

Outre les données de l'ENSP, on présente ici des données provenant de l'Enquête santé Canada (ESC) de 1978-1979 et du supplément sur l'usage du tabac de l'Enquête sur la population active

(EPA) de 1986 pour illustrer les tendances chronologiques. Le questionnaire sur les habitudes de vie et votre santé, une composante de l'ESC, comptait en tout 20 726 personnes, dont 10 584 travailleurs de 15 à 64 ans. Le taux de réponse global se chiffrait à 87 %⁹. L'échantillon du supplément sur l'usage du tabac de l'EPA comptait 30 799 adultes de 15 ans et plus; 16 764 de ces personnes travaillaient et avaient entre 15 et 64 ans⁹. (Les comparaisons entre les données de 1994-1995 et celles des années antérieures portent à la fois sur les travailleurs à plein temps et à temps partiel. Pour ces comparaisons, l'échantillon de l'ENSP comprend 7 023 personnes.)

Techniques d'analyse

Toutes les estimations sont pondérées pour représenter la population à la date de l'enquête. On a appliqué la méthode *bootstrap* pour calculer le coefficient de variation pour chaque pourcentage estimatif. Dans chaque tableau ou graphique, on précise quelles estimations ont un coefficient de variation supérieur à 16,6 %. On a également appliqué la méthode *bootstrap* pour calculer les écarts-types pour les différences entre deux proportions ($p = 0,05$). Enfin, on a appliqué une technique de Bonferroni pour effectuer les comparaisons multiples, en fixant la probabilité à 0,05.

Pour analyser le profil de l'usage du tabac dans les diverses catégories professionnelles, on a attribué à l'emploi principal de chaque personne interrogée un des 22 codes professionnels établis d'après les manuels de 1970 et de 1980 de la *Classification type des professions*^{7,10,11}, puis, on les a reclassifiés en 11 catégories. Un regroupement supplémentaire a permis de créer quatre grandes catégories, à savoir les emplois de col blanc, les emplois de col rose, les emplois de col bleu en plein air et les emplois intérieurs de col bleu.

On a évalué la prévalence de l'usage du tabac, l'intensité de l'usage du tabac, les efforts en vue de fumer moins ou d'arrêter de fumer et les restrictions de l'usage du tabac au travail selon la catégorie professionnelle et selon le sexe pour les travailleurs à plein temps (voir *Définitions*). Pour mettre les résultats en contexte, on a aussi calculé la prévalence de l'usage quotidien du tabac chez les travailleurs à temps partiel, chez les travailleurs dont l'horaire de travail est irrégulier (par opposition à l'horaire normal de travail durant la semaine) et chez les personnes n'occupant pas un emploi rémunéré à l'heure actuelle (personnes qui s'occupent des membres de leur famille, qui poursuivent des études, qui cherchent du travail, qui sont à la retraite, qui sont malades ou qui souffrent d'une incapacité)⁷.

Définitions

Pour qu'on puisse classer les fumeurs, le questionnaire de l'ENSP de 1994-1995 comportait les questions suivantes :

1. Actuellement, fumez-vous des cigarettes tous les jours, à l'occasion ou jamais?
2. Avez-vous déjà fumé des cigarettes à un moment quelconque?
Les *fumeurs quotidiens* sont les personnes qui ont répondu « tous les jours » à la question 1, les *fumeurs occasionnels*, celles qui ont répondu « à l'occasion » à la question 1. Les *anciens fumeurs* sont les personnes qui ont répondu « jamais » à la question 1 et « oui » à la question 2.

Aux personnes qui fumaient tous les jours au moment de l'entrevue, on a demandé : « Actuellement, combien de cigarettes fumez-vous chaque jour? »

Pour évaluer l'intensité de l'usage du tabac, on a réparti les réponses à cette question en deux catégories, en considérant les personnes fumant au moins 25 cigarettes par jour comme des gros fumeurs.

Le supplément à l'ENSP parrainé par Statistique Canada contenait des questions sur les efforts de ceux qui fument actuellement pour arrêter de fumer ou pour fumer moins : « Avez-vous essayé de cesser de fumer au cours des 12 derniers mois? » et « Fumez-vous moins maintenant qu'il y a 12 mois? » On a aussi demandé à ces mêmes personnes si elles se heurtent à des restrictions dans ce domaine : « De nos jours, il y a beaucoup de restrictions concernant les endroits où il est permis de fumer. Dans vos activités quotidiennes, où existe-t-il des restrictions qui vous empêchent de fumer? » L'intervieweur n'a pas lu une liste, mais a coché les réponses appropriées parmi les suivantes : à la maison, chez des amis ou des parents; dans des endroits publics, au travail; à l'école; durant une activité sportive ou de loisir; durant le transport; tout autre endroit (précisez); rien de ce qui précède.

Aux personnes qui ont travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice à un moment donné au cours des 12 derniers mois, on a posé plusieurs questions sur le nombre d'heures de travail, l'emploi et les périodes d'emploi au cours de la dernière année jusqu'à concurrence de six emplois. Puis pour la liste d'emplois, on leur a demandé de préciser « quel était votre emploi principal? » pour déterminer la profession. On s'est appuyé sur les réponses à deux autres questions : « En pensant à cet emploi principal, quel genre de travail faisiez-vous? » et « Dans ce travail, quelles étaient vos fonctions les plus importantes? » Aux fins de la présente analyse, on a classé les emplois en quatre catégories, à savoir les

emplois de col blanc, les emplois de col rose, les emplois de col bleu travaillant en plein air et les emplois de col bleu exercés à l'intérieur. Les travailleurs de plein air des secteurs de la pêche, de la foresterie et de l'agriculture ont été regroupés, parce qu'ils sont les moins susceptibles d'être touchés par les interdictions de fumer^{5,9} (voir le tableau A en annexe).

Les catégories d'activité professionnelle, déterminées au moyen d'une variable dérivée de l'ENSP, correspondent à « travaille à l'heure actuelle », « ne travaille pas à l'heure actuelle, mais a un emploi », « n'a pas travaillé les 12 derniers mois », « sans objet » ou « non déclaré ». On s'est servi d'une autre variable dérivée, à savoir le nombre d'heures consacrées à l'emploi principal, pour déterminer si une personne travaillait « à plein temps » (au moins 30 heures par semaine) ou « à temps partiel » (moins de 30 heures par semaine) dans le cadre de son emploi principal. Le nombre pondéré de participants à l'ENSP de 15 à 64 ans travaillant à l'heure actuelle (à plein temps ainsi qu'à temps partiel) concorde de près avec les estimations de l'emploi pour 1994 calculées d'après les données de l'Enquête sur la population active : 13,3 millions contre 13,1 millions.

On a évalué le travail par quarts au moyen d'une variable dérivée, à savoir le type d'horaire de travail pour l'emploi principal. Dans le présent article, on définit le « quart normal de travail durant la semaine » comme étant « un quart normal — sans quart fin de semaine ». Toute autre réponse (y compris le travail par quart normal avec fin de semaine, le travail par quart rotatif, les horaires de travail irréguliers ou sur appel, ou autre) a été classée dans la catégorie des « horaires irréguliers ».

On a demandé aux personnes qui ont participé à l'enquête : « Que considérez-vous comme étant votre principale activité en ce moment? » Les réponses possibles étaient : prendre soin de la famille, travailler contre rémunération ou en vue d'un bénéfice; soin de la famille et travail contre rémunération ou en vue d'un bénéfice; études; convalescence/état d'invalidité; recherche d'un emploi; retraite; autre. On s'est servi des réponses à cette question et aux questions sur l'activité pour déterminer d'abord si les membres de l'échantillon travaillaient à l'heure actuelle (puisque certaines personnes occupées au moment de l'entrevue ont indiqué une autre activité comme étant leur activité principale), puis s'ils s'occupaient de membres de la famille, allaient à l'école, étaient en convalescence ou en état d'invalidité, cherchaient du travail, étaient à la retraite, ou étaient dans une autre situation.

Naturellement, la profession est fortement liée à deux autres déterminants du statut socioéconomique – le niveau de scolarité et le revenu – qui ont l’un et l’autre un effet sur l’usage du tabac^{9,12}. Il est donc important de comprendre comment l’usage du tabac varie selon la profession pour planifier les programmes de promotion de la santé en milieu de travail.

Usage du tabac et modalités de travail

Parmi les 10,6 millions de Canadiens de 15 à 64 ans qui travaillaient à plein temps en 1994-1995, plus d’un sur quatre (28 %) fumait quotidiennement (tableau 1). Il y a proportionnellement un peu plus de fumeurs quotidiens chez les jeunes travailleurs que chez ceux de 45 ans et plus (données non présentées). Alors que 29 % de travailleurs à plein temps de 15 à 44 ans fument tous les jours, cette proportion passe à 25 % chez ceux de 45 à 64 ans.

La prévalence de l’usage quotidien du tabac varie selon le nombre d’heures de travail et selon l’horaire de travail. Elle est plus forte chez les personnes qui ont un horaire de travail irrégulier ou qui travaillent

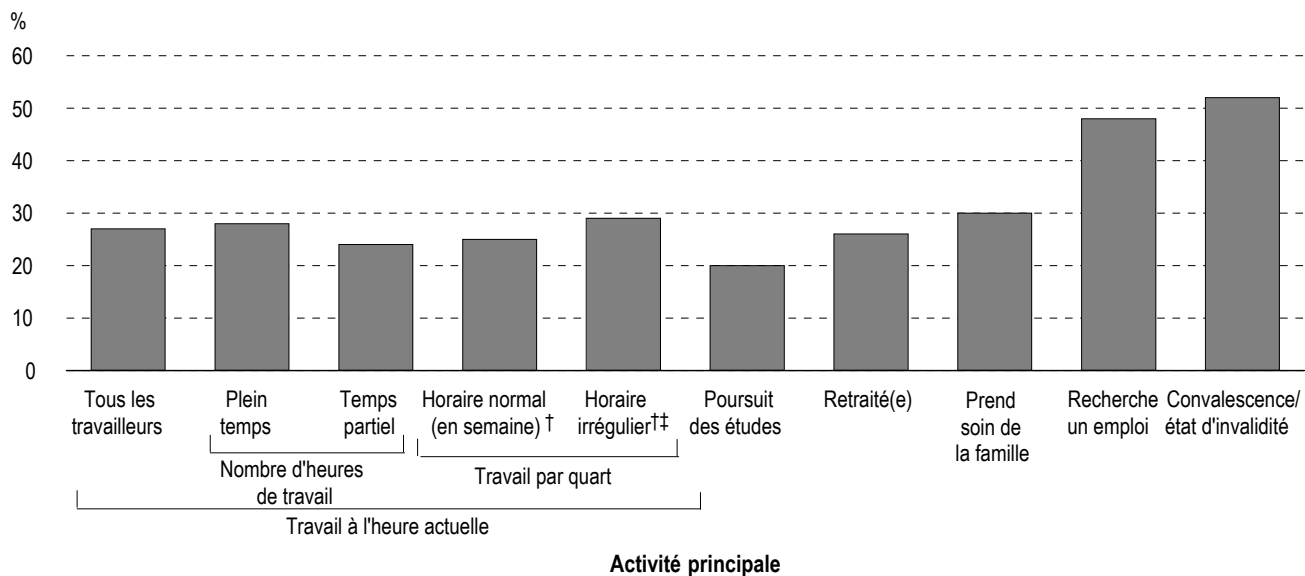
par quart, y compris les fins de semaine (29 %) que chez les personnes qui ont un horaire normal de travail, durant la semaine (25 %). Cependant, la prévalence de l’usage quotidien du tabac est, comparativement, plus faible chez les travailleurs à temps partiel (24 %) (graphique 1).

Les personnes dont l’activité principale consiste à chercher un emploi ou qui sont malades ou en état d’incapacité sont celles qui fument le plus de façon quotidienne (48 % et 52 %, respectivement). Ces observations corroborent les résultats d’études antérieures indiquant que le taux d’usage du tabac est plus prononcé chez les chômeurs².

Taux élevé d’usage du tabac chez les cols bleus

En 1994-1995, parmi les travailleurs à plein temps, c’est chez les cols bleus, catégorie dominée par les hommes, que l’on trouve la plus forte prévalence de l’usage quotidien du tabac. La forte prévalence de l’usage du tabac chez les travailleurs de la construction, du transport et de l’exploitation minière (43 %) rejoint presque celle observée chez

Graphique 1
Prévalence de l’usage quotidien du tabac, selon l’activité principale, personnes de 15 à 64 ans, Canada, territoires non compris, 1994-1995



Source des données : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément

† Inclut les travailleurs à plein temps ainsi qu’à temps partiel.

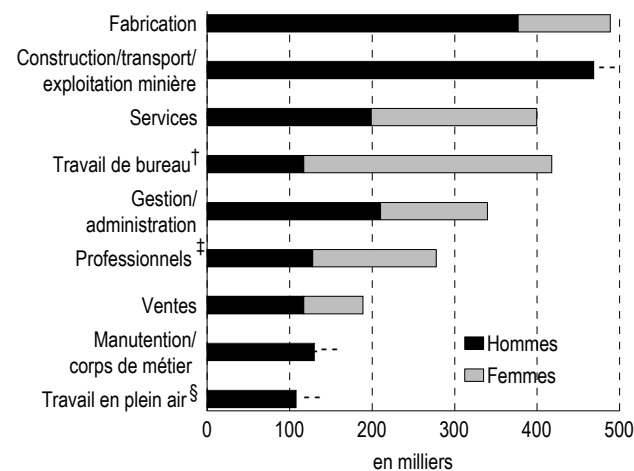
‡ Soirées, fin de semaine, travail par quart

les personnes dont l'activité principale consiste à chercher un emploi (48 %). Cette prévalence était un peu plus faible pour les cols roses, catégorie dominée par les femmes, et c'est pour la catégorie des emplois de col blanc, qui regroupe les professionnels et les cadres, qu'elle était la plus faible (tableau 1). Les études antérieures montrent aussi que la prévalence de l'usage du tabac diminue quand le niveau professionnel augmente^{1,2,4}.

Dans l'ensemble, chez ceux qui travaillent, la prévalence de l'usage quotidien du tabac est plus forte pour les hommes que pour les femmes. Cependant, pour la plupart des professions et chez les gens qui travaillent, les taux de tabagisme sont similaires pour les hommes et les femmes. La seule exception – un taux en apparence supérieur chez les femmes dans le secteur de la fabrication – n'est pas statistiquement significative.

Les professions où la prévalence de l'usage du tabac est forte ne sont pas nécessairement celles qui comptent le plus grand nombre de fumeurs, donc, celles qui comportent le plus grand potentiel en ce qui concerne la réduction du nombre global de travailleurs qui fument (graphique 2). En 1994-1995,

Graphique 2
Nombre de fumeurs quotidiens, selon le sexe et la profession, travailleurs à plein temps de 15 à 64 ans, Canada, territoires non compris, 1994-1995



Source des données : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément

† Coefficient de variation élevé pour les hommes de 16,6 % à 25,0 %

‡ Scientifiques, autres professionnels

§ Foresterie, agriculture, pêche

-- Nombres infimes

Tableau 1
Prévalence de l'usage quotidien du tabac, selon le sexe et la profession, personnes de 15 à 64 ans, travailleurs à plein temps, Canada, territoires non compris, 1994-1995

Profession	Nombre de personnes travaillant à plein temps en milliers	Fumeurs quotidiens		
		Les deux sexes	Hommes	Femmes
Toutes les professions†	10 600	28	29	25
Cols blancs	3 524	18	17	18
Gestion/administration	1 709	20	19	21
Sciences	646	16	15‡	--
Autres professionnels	1 169	15	--	16
Cols roses	3 442	29	29	29
Travail de bureau	1 445	29	29‡	29
Ventes	782	24	24	24
Services	1 215	33	33	32
Cols bleus travaillant à l'intérieur	1 816	35	34	40
Fabrication	1 424	34	33	41
Manutention/corps de métier	391	39	39	--
Cols bleus travaillant en plein air	1 533	39	40	--
Travail en plein air§	419	28	30	--
Construction/transport/exploitation minière	1 114	43	43	--
Non déclaré	286	--	--	--

Source des données : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément

† Inclut les cas de non-déclaration

‡ Coefficient de variation élevé de 16,6 % à 25,0 %

§ Foresterie, agriculture, pêche

-- Nombres infimes

Tableau 2
Pourcentage de travailleurs à plein temps de 15 à 64 ans qui fument tous les jours et se heurtent à des restrictions de l'usage du tabac au travail et dans les lieux publics, selon la profession, Canada, territoires non compris, 1994-1995

Profession	Se heurtent à des restrictions de l'usage du tabac	
	au travail	dans les lieux publics
Toutes les professions	58	59
Gestion/administration	60	60
Sciences	74	62
Autres professionnels	73	54
Travail de bureau	79	59
Ventes	51	67
Services	55	62
Fabrication	59	54
Manutention/corps de métier	64	60
Travail en plein air†	--	65
Construction/transport/exploitation minière	40	56

Source des données : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément

† Foresterie, agriculture, pêche

-- Nombres infimes

Interdiction de fumer au travail

Selon une étude récente⁵, 80 % de travailleurs canadiens faisaient face en 1994, à des restrictions au travail en matière d'usage du tabac, soit une proportion deux fois plus forte qu'en 1986. Moins de 10 % faisaient face à une interdiction absolue de fumer à leur travail en 1986, mais, en 1994, ce pourcentage avait quadruplé⁵. Cette année-là, une plus forte proportion de travailleurs a fait l'objet d'une interdiction absolue que d'une interdiction partielle de fumer en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les provinces atlantiques. L'Ontario, où presque la moitié des travailleurs se sont vu interdire totalement de fumer, occupait la première place. En revanche, au Québec, à peine le quart des travailleurs ont dit être visés par une interdiction absolue de fumer. Conjugée aux taux élevés d'usage du tabac dans cette province, cette situation pourrait refléter une attitude plus permissive à l'égard du tabac⁵. (Voir *Attitudes à l'égard du tabac* dans ce numéro.)

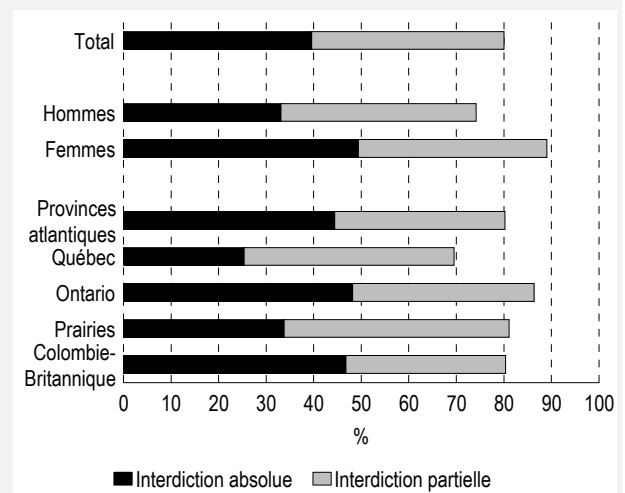
Les premières politiques limitant l'usage du tabac en milieu de travail avaient pour objet de prévenir l'endommagement des machines et la contamination des produits, de réduire les risques d'incendie et d'éviter les réactions négatives des clients¹³. Toutefois, après qu'on ait reconnu les risques que pose la fumée de tabac dans l'air ambiant, appelée plus couramment fumée secondaire, les interdictions de fumer ont visé surtout à protéger les non-fumeurs^{3,14} et à réduire le risque d'action en justice contre les employeurs. On a estimé récemment qu'au Canada, un fumeur occasionne pour son employeur une dépense annuelle supplémentaire de 2 565 \$, ce qui comprend le coût de l'augmentation de l'absentéisme, de la diminution de la productivité, de l'augmentation des primes d'assurance-vie et de la création de zones fumeurs¹⁵.

Les restrictions de fumer au travail peuvent aider les fumeurs à renoncer au tabac¹⁶⁻²⁰. La plupart des études montre que la prévalence de l'usage du tabac diminue légèrement après l'instauration de restrictions ou d'interdictions de fumer, et que la consommation de cigarettes diminue de quatre ou cinq cigarettes par journée de travail chez les travailleurs qui fument^{16,20-26}. Les auteurs d'une étude ont calculé que cette diminution de la consommation équivaut à peu près à 55 paquets de moins par an²⁷. C'est sur les personnes qui veulent arrêter de fumer¹⁹, les gros fumeurs^{17,20} et les personnes qui travaillent plus de 50 heures par semaine²¹ que les restrictions de l'usage du tabac au travail ont les effets les plus importants.

La législation fédérale sur l'usage du tabac dans les lieux publics et au travail est régie par la Loi sur la santé des non-fumeurs (1988) et le Règlement sur la santé des non-fumeurs²⁸. En Ontario et à Terre-Neuve, la législation provinciale contrôle ou interdit l'usage du tabac en milieu de travail. En outre, toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, autorisent les municipalités à produire des arrêtés²⁸ qui contrôlent l'usage du tabac au travail et dans les lieux publics, comme les hôpitaux, les restaurants, les points de vente et les transports en commun²⁹.

Cependant, la définition de l'expression « lieu de travail » n'est pas uniforme dans les législations provinciales. Par lieu de travail, on entend en général uniquement les espaces intérieurs ou les bureaux, plutôt que tout lieu de travail. Par conséquent, les interdictions ne couvrent ordinairement pas les emplois où le travail s'effectue en plein air.

Pourcentage de travailleurs touchés par les restrictions de l'usage du tabac au travail, selon le sexe et la région, Canada, 1994



Source des données : Référence 5

44 % des hommes travaillant à plein temps et qui fumaient tous les jours (environ 850 000) travaillaient dans le secteur de la fabrication ou dans celui de la construction, du transport et de l'exploitation minière. Ensemble, les secteurs du travail de bureau et des services employaient 49 % des travailleuses qui fumaient quotidiennement (environ 500 000).

Des mesures restreignant l'usage du tabac au travail pour la majorité

Environ six travailleurs à plein temps sur 10 (58 %) qui fument quotidiennement font face à des restrictions au travail, soit presque la même proportion que ceux qui font face à des restrictions dans les lieux publics (60 %) (tableau 2). Cependant, alors que les restrictions de fumer au travail varient selon la profession, celles observées dans les lieux publics varient beaucoup moins.

Une plus forte proportion de fumeuses que de fumeurs (69 % contre 52 %) ont fait face à des restrictions au travail, mais des proportions égales d'hommes et de femmes ont fait état de ce genre de restrictions dans les lieux publics (données non présentées). Ce fait n'est pas surprenant, puisque les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler à l'intérieur, où les interdictions de fumer sont plus courantes (voir *Interdiction de fumer au travail*). Les restrictions au travail affectent proportionnellement plus les employés de bureau (79 %), les scientifiques (74 %) et les autres professionnels (73 %), qui travaillent souvent dans des immeubles de bureaux. En outre, des proportions assez fortes de travailleurs du secteur de la manutention et des corps de métier (64 %) et du secteur de la fabrication (59 %) font état de restrictions, probablement parce qu'ils travaillent à

Tableau 3

Prévalence de l'usage quotidien du tabac, selon le sexe et la profession, travailleurs à plein temps et à temps partiel de 15 à 64 ans, Canada, territoires non compris, 1978-1979, 1986 et 1994-1995

Profession	Les deux sexes			Hommes			Femmes		
	1978-1979	1986	1994-1995	1978-1979	1986	1994-1995	1978-1979	1986	1994-1995
Total des travailleurs (en milliers)	9 687	11 420	13 320	6 090	6 470	7 357	3 597	4 950	5 961
	%			%			%		
Total	42	30	27	44	32	29	37	28	25
Cols blancs	32	22	18	35	24	17	28	21	19
Gestion/administration	36	26	21	36	25	19	34	29	23
Sciences	31	20	17	33	21	16 [†]	24 [†]	20 [†]	--
Autres professionnels	30	19	15	35	22	14 [†]	27	17	16
Cols roses	43	31	27	44	31	27	41	31	28
Travail de bureau	39	32	28	39	36	30 [†]	39	31	27
Ventes	44	27	23	46	26	22	40	27	23
Services	46	34	30	45	34	29	47	35	31
Cols bleus travaillant à l'intérieur	46	37	34	48	39	33	37	30	36
Fabrication	47	37	34	49	39	33	38	30	38
Manutention/corps de métier	42	35	35	44	36	36	33 [†]	30	--
Cols bleus travaillant en plein air	49	35	38	49	36	40	38[†]	24	--
Travail en plein air [‡]	38	25	28	38	27	31	--	19	--
Construction/transport/exploitation minière	53	39	43	53	39	43	--	--	--

Source des données : Enquête santé Canada, 1978-1979; Enquête sur la population active, 1986; Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément.

Nota : Dans le contexte de l'Enquête santé Canada, les travailleurs sont les personnes qui ont occupé un emploi n'importe quand durant les deux semaines qui ont précédé l'entrevue. Dans celui de l'Enquête sur la population active, les travailleurs sont les personnes qui ont occupé un emploi durant la semaine qui a précédé l'entrevue. Enfin, dans celui de l'Enquête nationale sur la santé de la population, les travailleurs sont les personnes qui, le jour de l'entrevue, travaillaient contre rémunération ou en vue d'en tirer profit.

[†] Coefficient de variation élevé de 16,6 % à 25,0 %

[‡] Foresterie, agriculture, pêche

-- Nombres infimes

l'intérieur, mais aussi pour protéger les machines et les produits et par mesure de sécurité lors de la manipulation de substances dangereuses ou inflammables.

En revanche, à peine plus de la moitié des fumeurs travaillant dans les ventes (51 %) et les services (55 %) se voient interdire de fumer au travail. Leurs lieux de travail – des établissements comme les restaurants et les points de vente – sont parfois des lieux publics où il est permis de fumer⁵. En fait, les travailleurs du secteur de l'accueil (restauration et hébergement) sont exposés à une plus forte concentration de fumée secondaire que les personnes qui travaillent dans des bureaux où il est permis de fumer : l'exposition est à peu près deux fois plus importante dans les restaurants et de quatre à six fois plus importante dans les bars³⁰. Qui plus est, les employés du secteur des services travaillent souvent les fins de semaine ou en soirée et pour des entreprises comptant moins de 20 employés, facteurs qui sont tous associés à une plus forte prévalence de l'usage du tabac et à un moins grand nombre de restrictions³¹.

Dans la construction, les transports et l'exploitation minière, 40 % seulement des personnes qui fument tous les jours font face à des restrictions au travail. De plus, le nombre de travailleurs ayant un emploi de plein air est trop faible pour être présenté ici.

L'usage du tabac diminue de façon inégale

La prévalence de l'usage quotidien du tabac a chuté considérablement chez tous les travailleurs (à plein temps ainsi qu'à temps partiel) entre 1978-1979 et 1986, mais entre 1986 et 1994-1995, le phénomène s'est ralenti (tableau 3). Le recul global reflète le fléchissement général de l'usage du tabac durant toute cette période, mais se distingue de la tendance se dessinant depuis 1990, à savoir la stabilisation ou même la hausse du tabagisme pour l'ensemble de la population¹⁴.

La diminution de la prévalence de l'usage quotidien du tabac varie différemment selon la profession. Chez les cols blancs et les cols roses, on observe une diminution importante entre 1978-1979

et 1994-1995. De même, la prévalence a diminué de 1978-1979 à 1986 chez les cols bleus. Cependant, entre 1986 et 1994-1995, les taux ont augmenté ou se sont stabilisés chez les hommes exerçant un métier manuel, sauf dans la fabrication, où le taux a diminué. En revanche, chez les femmes employées dans la fabrication, la prévalence de l'usage quotidien du tabac a augmenté. Cette observation pourrait refléter, en partie, le coefficient de variation élevé calculé pour l'estimation de 1994-1995.

Tableau 4
Intensité de l'usage du tabac et effort en vue d'arrêter de fumer, selon la profession, travailleurs à plein temps de 15 à 64 ans qui fument quotidiennement, Canada, territoires non compris, 1994-1995

Profession	Fumeurs quotidiens en milliers	Fument au moins 25 cigarettes par jour %	Au cours des 12 derniers mois	
			ont essayé de fumer %	ont arrêté de fumer %
Toutes les professions[†]	2 933	35	33	39
Cols blancs	618	33	32	39
Gestion/administration	340	35	34	40
Professionnels [‡]	278	29 [§]	30	38
Cols roses	1 007	28	34	42
Travail de bureau	418	26 [§]	35	41
Ventes	189	36	36	38
Services	400	27	33	44
Cols bleus travaillant à l'intérieur	640	40	30	39
Fabrication	489	40	33	41
Manutention/corps de métier	151	40 [§]	--	--
Cols bleus travaillant en plein air	592	45	34	34
Travail en plein air ^{††}	117	34 [§]	--	45 [§]
Construction/transport/exploitation minière	475	49	35	31
Non déclaré	75	--	--	--

Source des données : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995; Fichier supplément.

Nota : Les données ayant été arrondies, le nombre de fumeurs quotidiens peut ne pas correspondre au nombre calculé d'après les chiffres du tableau 1.

† Inclut les cas de non-déclaration

‡ Sciences, autres professionnels

§ Coefficient de variation élevé de 16,6 % à 25,0 %

†† Foresterie, agriculture, pêche

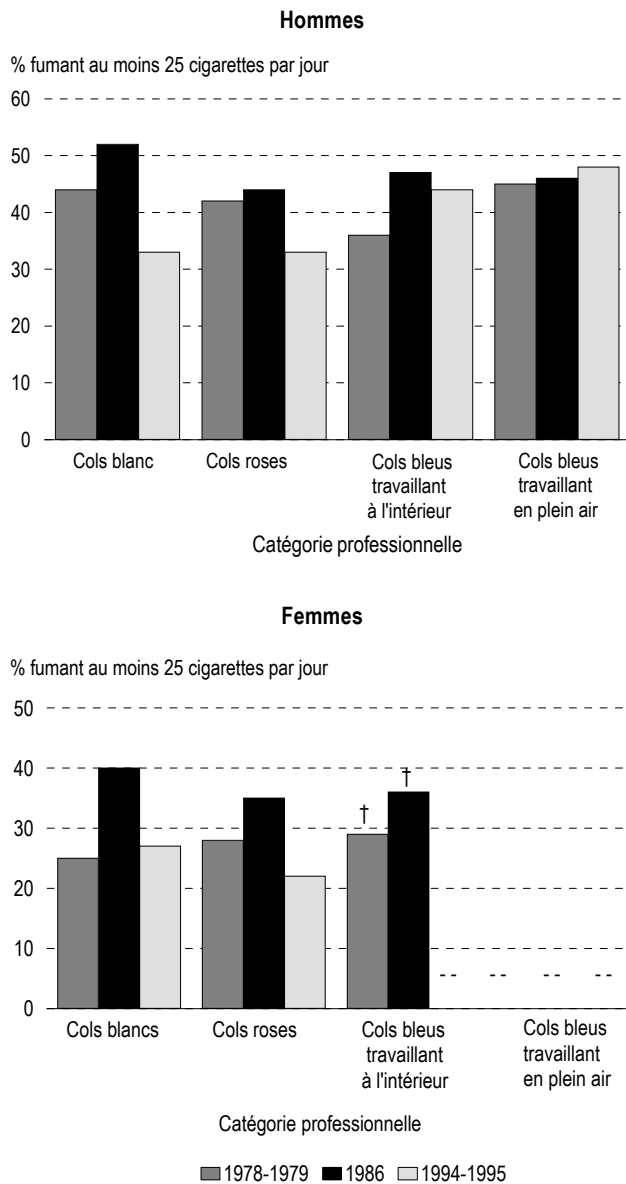
-- Nombres infimes

Les hommes fument plus que les femmes

Parmi ceux qui travaillent à plein temps, un peu plus du tiers de ceux qui fument tous les jours sont de gros fumeurs, c'est-à-dire qui fument au moins 25 cigarettes par jour. Les hommes (40 %) sont

Graphique 3

Personnes qui, chaque jour, fument au moins 25 cigarettes, selon le sexe et la catégorie professionnelle, travailleurs de 15 à 64 ans, Canada, territoires non compris, 1978-1979, 1986 et 1994-1995



Source des données : Enquête santé Canada, 1978-1979; Enquête sur la population active, 1986; Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément.

† Coefficient de variation élevé de 16,6 % à 25,0 %
-- Nombres infimes

beaucoup plus susceptibles que les femmes (26 %) d'être de gros fumeurs. C'est chez les cols bleus – en majorité des hommes –, tout particulièrement dans la construction, le transport et l'exploitation minière (49 %), que l'on observe les plus fortes proportions de gros fumeurs. Les travailleurs fumant le moins appartenaient aux secteurs d'emploi où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, comme ceux du travail de bureau (26 %) et des services (27 %) (tableau 4).

En ce qui concerne l'intensité de l'usage du tabac, la tendance est généralement la même pour les deux sexes depuis 1978-1979 (graphique 3). Dans toutes les catégories professionnelles, la proportion de gros fumeurs a augmenté entre 1978-1979 et 1986. En 1994-1995, la proportion était tombée sous la barre de 1978-1979 pour les cols blancs et les cols roses, mais avait augmenté légèrement chez les hommes faisant un travail manuel en plein air, c'est-à-dire les travailleurs les moins susceptibles d'être visés par des interdictions de fumer au travail.

La diminution de la prévalence de l'usage du tabac et l'augmentation de son intensité entre 1978-1979 et 1986 tiennent au fait que la prévalence a diminué de façon disproportionnée chez les travailleurs qui fumaient moins⁹, phénomène qui se traduit par une plus forte proportion de gros fumeurs parmi ceux qui ont continué de fumer. Depuis 1986, la prévalence et l'intensité de l'usage du tabac ont diminué dans la plupart des catégories d'emplois.

Les restrictions de l'usage du tabac au travail sont associées à une baisse de la consommation : 31 % des travailleurs qui faisaient face à des restrictions fumaient au moins 25 cigarettes par jour, alors que chez ceux dont la consommation de tabac n'était pas limitée, ce nombre s'élevait à 40 % (données non présentées).

Essayer d'arrêter ou de fumer moins

Parmi ceux qui travaillent à plein temps et qui fument tous les jours, près de quatre personnes sur 10 ont essayé de cesser de fumer l'année précédente (tableau 4). Les personnes fumant tous les jours employées dans les services sont celles qui, toutes proportions gardées, sont les plus nombreuses à avoir essayé (44 %); celles employées dans le secteur

de la construction, du transport et de l'exploitation minière étaient les moins nombreuses (31 %).

Il existe un lien entre les restrictions de l'usage du tabac au travail et les tentatives de fumer moins (données non présentées). En 1994-1995, chez ceux qui fumaient tous les jours et dont l'usage du tabac au travail était limité, 36 % ont essayé de fumer moins, comparativement à 29 % chez les fumeurs qui ne se heurtaient pas à de telles restrictions. Cependant, aucune association n'a été observée entre l'interdiction de fumer et le fait d'essayer de renoncer au tabac.

Limites

Les définitions de la population active adoptées pour l'ENSP diffèrent quelque peu de celles adoptées pour le supplément sur l'usage du tabac de l'EPA et pour l'ESC. L'analyse de l'ENSP se concentre sur le comportement à l'égard du tabac des Canadiens de 15 à 64 ans qui, le jour de l'entrevue, travaillaient contre rémunération ou en vue d'un bénéfice. Dans le cas du supplément sur l'usage du tabac de l'EPA et dans celui de l'ESC, les personnes occupées sont celles qui ont travaillé n'importe quand la semaine précédente ou durant les deux semaines précédentes, respectivement.

Le fait qu'on ait appliqué des méthodes différentes selon l'enquête pour obtenir les réponses au questionnaire pourrait limiter les comparaisons chronologiques. Par exemple, les réponses par personne interposée pourraient influencer sur les taux d'usage du tabac, en fonction de leur proportion et de la mesure dans laquelle elles diffèrent des renseignements autodéclarés concernant l'usage du tabac. Dans le cas de l'ENSP, les réponses par procuration aux questions sur l'usage du tabac ne représentaient que 4 % de l'ensemble des réponses⁷. Par contre, pour le supplément sur l'usage du tabac de l'EPA de 1986, cette proportion atteignait pratiquement 30 %⁹. Dans le cas de l'ESC, pour réduire au minimum la déclaration par procuration, on a utilisé un questionnaire que chaque personne devait remplir elle-même. Néanmoins, il se pourrait que leurs réponses aient été influencées par la présence d'autres membres du ménage³².

Dans le cadre de l'ENSP, au lieu de demander à tous d'indiquer s'ils se heurtaient à des interdictions de fumer au travail, on s'est limité à demander aux fumeurs s'il existait des endroits où l'usage du tabac leur était limité. Cette mesure limite la capacité d'établir un lien entre les interdictions de fumer au travail et la prévalence de l'usage du tabac ou le renoncement au tabac.

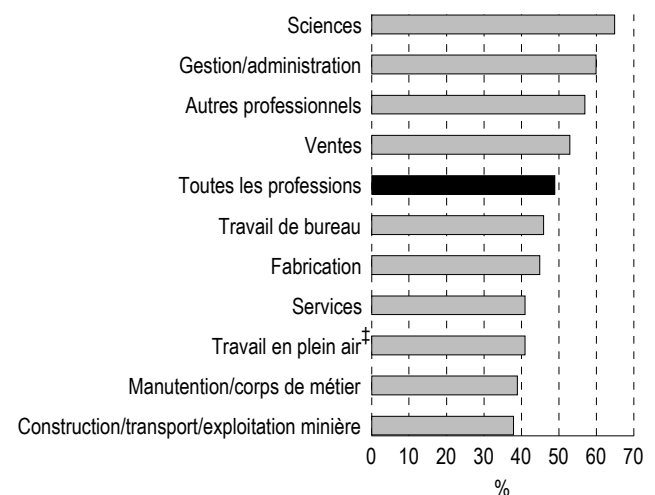
Les professionnels sont les plus susceptibles de renoncer au tabac

Environ la moitié des travailleurs à plein temps, hommes et femmes, qui ont déjà fumé (tous les jours ou à l'occasion) ont renoncé au tabac. Il s'agit de six travailleurs sur 10 parmi les scientifiques, les gestionnaires ou les professionnels, mais d'à peine quatre sur 10 parmi les travailleurs de la construction, du transport et de l'exploitation minière, parmi ceux de la manutention et des corps de métier et parmi ceux ayant un emploi en plein air (graphique 4).

Des études antérieures montrent aussi que ce sont les fumeurs appartenant à la catégorie des professionnels qui sont les plus susceptibles de cesser de fumer et ceux qui font partie du personnel d'exécution ou qui travaillent dans le secteur de la construction qui sont les moins portés à le faire^{2,4,9,18}. Selon les données de l'ENSP, de fortes proportions de professionnels qui fument se heurtent à des restrictions au travail.

Néanmoins, on n'observe pas systématiquement un lien entre les restrictions au travail et le taux de renoncement au tabac. Dans les secteurs du travail

Graphique 4
Taux de renoncement au tabac[†] des travailleurs à plein temps de 15 à 64 ans qui ont déjà fumé, selon la profession, Canada, territoires non compris, 1994-1995



Source des données : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995, Fichier supplément

[†] Anciens fumeurs, en pourcentage du total des fumeurs actuels et des anciens fumeurs.

[‡] Foresterie, agriculture, pêche

de bureau, de la fabrication, ainsi que de la manutention et des corps de métier, les taux de renoncement au tabac sont inférieurs à la moyenne alors que des proportions assez fortes de personnes qui fument tous les jours font face à des restrictions au travail.

Trois profils

Trois profils distincts de la prévalence et de l'intensité de l'usage du tabac selon la profession se dégagent des données de l'ENSP. La catégorie des cols blancs affiche la prévalence de l'usage du tabac la plus faible, les taux de renoncement au tabac les plus élevés et une intensité moyenne de l'usage du tabac. En outre, pour cette catégorie, la prévalence et l'intensité de l'usage du tabac ont diminué entre 1986 et 1994-1995. De fortes proportions de cols blancs qui fument tous les jours se heurtent à des mesures limitant l'usage du tabac au travail, observation peu surprenante étant donné la facilité avec laquelle on peut réglementer l'usage du tabac dans les bureaux où ils travaillent.

En 1994-1995, la prévalence de l'usage quotidien du tabac chez les cols roses était pour ainsi dire la même que pour l'ensemble des travailleurs et avait diminué régulièrement depuis 1978-1979. En outre, la proportion de gros fumeurs a baissé considérablement après 1986. En 1994-1995, de tous les travailleurs, ce sont les cols roses qui affichaient l'intensité la plus faible d'usage du tabac, mais leur taux de renoncement était le même que pour l'ensemble des travailleurs. Une proportion assez forte d'employés de bureau font face à des mesures limitant l'usage du tabac au travail. Par contre, proportionnellement beaucoup moins d'employés des ventes et des services font face à de telles mesures. On attribue cette situation à une coïncidence entre leur lieu de travail et les lieux publics moins réglementés⁵.

C'est pour la catégorie des cols bleus que l'on enregistre les plus fortes prévalence et intensité de l'usage du tabac. Certains membres de cette catégorie ont essayé d'arrêter de fumer, mais le taux de réussite était faible. On note un lien entre le manque relatif de mesures limitant l'usage du tabac dans le secteur

de la construction, du transport et de l'exploitation minière et dans la catégorie des emplois en plein air, d'une part, et la constance de la prévalence de l'usage quotidien du tabac et la légère augmentation de l'intensité chez les travailleurs masculins dans ces secteurs, d'autre part.

Mot de la fin

L'Enquête nationale sur la santé de la population de 1994-1995 montre que les fumeurs dont l'usage du tabac est restreint au travail sont moins susceptibles que les autres d'être de gros fumeurs et plus susceptibles d'essayer de fumer moins. Cependant, ces résultats ne permettent pas de conclure que les gens fument moins parce qu'ils font face à des interdictions de fumer. En fait, les travailleurs dont la consommation de tabac est limitée au travail ne sont pas plus susceptibles d'avoir tenté d'arrêter de fumer que les travailleurs qui ne font face à aucune restriction.

La restriction de l'usage du tabac n'est qu'un des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur les travailleurs qui fument. On a montré qu'il existe une association entre l'usage du tabac et le stress au travail^{33,34}. Le tabagisme pourrait être une stratégie permettant de supporter les tensions que cause un travail pour lequel les demandes sont grandes et le niveau d'autonomie, faible³³ (voir *Le stress au travail et la santé* dans ce numéro.) Les employés de bureau, dont le taux de renoncement au tabac est inférieur à la moyenne, présentent ce profil de stress³⁵. Il est probable que le travail à la chaîne, la supervision étroite et l'ennui qui caractérisent nombre d'emplois manuels exercés à l'intérieur engendrent aussi un stress intense³⁴. En outre, comme certains métiers manuels comportent un certain degré de danger, les travailleurs occupant ce genre d'emploi ont peut-être l'impression que fumer pose un risque assez faible comparativement aux autres dangers beaucoup plus sérieux auxquels ils doivent faire face.

Les facteurs sociaux jouent aussi un rôle important. Pour nombre de cols bleus il se pourrait que l'influence de leurs pairs les incite à continuer de fumer⁵ et qu'ils aient tendance à poursuivre leurs activités sociales dans les lieux où la réglementation limitant l'usage du tabac est moins stricte. ●

Références

1. W. Millar et L. Bisch, « Smoking in the workplace 1986: Labour force survey estimates », *Canadian Journal of Public Health*, 80, 1989, p. 261-265.
2. I. Waldron et D. Lye, « Employment, unemployment, occupation, and smoking », *American Journal of Preventive Medicine*, 5(1), 1989, p.142-149.
3. J.E. Fielding, « Banning worksite smoking », *American Journal of Public Health*, 76(8), 1986, p. 957-959.
4. D. Rothenbacher, H. Brenner, V. Arndt *et al.*, « Smoking patterns and mortality attributable to smoking in a cohort of 3,528 construction workers », *European Journal of Epidemiology*, 12, 1996, p. 335-340.
5. G.S. Lowe, *Workplace Smoking: Trends, Issues and Strategies*, Toronto, Ontario Tobacco Research Unit, 1995.
6. J.-L. Tambay et G. Catlin, « Plan d'échantillonnage de l'Enquête nationale sur la santé de la population », *Rapports sur la santé*, 7(1), 1995, p. 31-42 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).
7. Division des statistiques sur la santé, *Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995 : Fichiers micro-données à grande diffusion* (Statistique Canada, n° 82F0001XCB au catalogue), Ottawa, Ministère de l'Industrie, 1995.
8. M. Stephens et J. Siroonian, « L'habitude de fumer et les tentatives pour s'en défaire », *Rapports sur la santé*, 9(4), 1998, p. 31-38 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).
9. W.J. Millar, *L'usage du tabac au Canada en 1986* (Santé Canada, n° H39-66/1988F au catalogue), Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1988.
10. Statistique Canada, *La classification des professions, Recensement du Canada 1971*, volume II (n° 12-538F au catalogue) Ottawa, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1971.
11. Statistique Canada, *Classification type des professions, 1980*, (n° 12-565F au catalogue), Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1981.
12. W.J. Millar, « Comment rejoindre les fumeurs de faible niveau de scolarité », *Rapports sur la santé*, 8(2), 1996, p. 13-23 (Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue).
13. J.E. Fielding, « Smoking control at the workplace », *Annual Review of Public Health*, 12, 1991, p. 209-234.
14. R. Goodfellow, C. McBride, D. McWilliam *et al.*, *Environmental tobacco smoke in public places and workplaces: current knowledge and implications for policy* (Série de documents de travail n° 22), Toronto, The Ontario Tobacco Research Unit, 1996.
15. Le Conference Board du Canada, *Smoking and the Bottom Line - The Cost of Smoking in the Workplace*, Ottawa, Conference Board of Canada, 1997.
16. W.J. Millar, *Smoke in the Workplace: An Evaluation of Smoking Restrictions* (Santé Canada, n° H39-135/1988E au catalogue), Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1988.
17. L.R. Petersen, S.D. Helgersen, C.M. Gibbons *et al.*, « Employee smoking behaviour changes and attitudes following a restrictive policy on worksite smoking in a large company », *Public Health Reports*, 103(2), 1988, p. 115-120.
18. G. Sorsensen, N. Rigotti, A. Rosen *et al.*, « Effects of a worksite nonsmoking policy: Evidence for increased cessation », *American Journal of Public Health*, 81(2), 1991, p. 202-204.
19. I.M. Rosenstock, A. Stergachis et C. Heaney, « Evaluation of smoking prohibition policy in a health maintenance organization », *American Journal of Public Health*, 76(8), 1986, p. 1014-1015.
20. R. Borland, S. Chapman, N. Owen *et al.*, « Effects of workplace smoking bans on cigarette consumption », *American Journal of Public Health*, 80(2), 1990, p. 178-180.
21. W. N. Evans, M.C. Farrelly et E. Montgomery, *Do workplace smoking bans reduce smoking?* (Document de travail n° 5567), Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 1996.
22. S. Chapman, S. Haddad et S. Doungkamol, « Do work-place smoking bans cause smokers to smoke "harder"? Results from a naturalistic observational study », *Addiction*, 92(5), 1997, p. 607-610.
23. D.R. Longo, R.C. Brownson, J.C. Johnson *et al.*, « Hospital smoking bans and employee smoking behaviour », *Journal of the American Medical Association*, 275(16), 1996, p. 1252-1257.
24. L. Pederson, S. Bull et M.J. Ashley, « Smoking in the workplace: Do smoking patterns and attitudes reflect the legislative environment? », *Tobacco Control*, 5, 1996, p. 39-45.
25. S. Kinne, A.R. Kristal, E. White *et al.*, « Work-site smoking policies: Their population impact in Washington state », *American Journal of Public Health*, 83(7), 1993, p. 1031-1033.
26. R. Jeffery, S. Kelder, J. Forster *et al.*, « Restrictive smoking policies in the workplace: Effects on smoking prevalence and cigarette consumption », *Preventive Medicine*, 23, 1994, p. 78-82.
27. M.A. Wakefield, D. Wilson, N. Owen *et al.*, « Workplace smoking restrictions, occupational status, and reduced cigarette consumption », *Journal of Occupational Medicine*, 34(7), 1992, p. 693-697.
28. Centre national de documentation sur le tabac et la santé, *Lois fédérales et provinciales concernant le tabac au Canada : un aperçu*, Ottawa, 1995.
29. Bureau de contrôle du tabac, *Règlements municipaux sur l'usage du tabac au Canada*, 1995, Ottawa, Direction générale de la protection de la santé, Santé Canada, 1995.
30. T. Abernathy, « ETS: Health effects and policy implications », *Tobacco Research News*, 3(2), 1997, p. 5.
31. M.J. Ashley, J. Eakin, S. Bull *et al.*, *Smoking control in the workplace: Is workplace size related to restrictions and programs?* (Série de documents de travail n° 22), Toronto, The Ontario Tobacco Research Unit, 1997.
32. Santé et Bien-être social Canada et Statistique Canada, *La santé des Canadiens : Rapport de l'Enquête Santé Canada*, (n° 82-528F au catalogue), Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1981.
33. R. Karasek et T. Theorell, *Healthy Work: Stress, Productivity and the Reconstruction of Working Life*, New York, Basic Books, Inc., 1990.

34. R.F. Schilling, L.D. Gilchrist et S. P. Schinke, « Smoking in the workplace: review of critical issues », *Public Health Reports*, 100(5), 1985, p. 473-479.
35. M.J. Stewart, G. Brosky, A. Gillis *et al.*, « Disadvantaged women and smoking », *Canadian Journal of Public Health*, 87(4), 1986, p. 257-260.

Annexe

Tableau A

Catégories professionnelles équivalentes, Enquête nationale sur la santé de la population de 1994-1995 et Classification type des professions (CTP) de 1971 et 1980

Catégorie professionnelle	Catégorie pour l'analyse	ENSP de 1994-1995 catégorie professionnelle	CTP Grand groupe professionnel 1971 et 1980
Col blancs	Gestion/ administration	Gestion/ administration	11
	Sciences	Sciences naturelles	21
		Sciences sociales	23
	Autres professionnels	Religion	25
		Enseignement	27
Médecine		31	
	Professions artistiques	33	
Cols roses	Travail de bureau	Travail de bureau	41
	Ventes	Ventes	51
	Services	Services	61
Cols bleus travaillant à l'intérieur	Fabrication	Transformation	81,82
		Usinage	83
		Fabrication	85
	Manutention/ corps de métier	Manutention	93
		Autres corps de métier	95
Cols bleus travaillant en plein air	Travail en plein air	Agriculture	71
		Pêche	73
		Foresterie	75
	Construction/ transport/ exploitation minière	Construction	87
		Transport	91
		Exploitation minière	77
Non déclaré	Non déclaré	Personnes qui travaillaient, mais qui n'ont pas déclaré une profession	...

Source : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994-1995; références 7, 10 et 11.

Nota : Certaines professions classées dans un grand groupe en 1971 ont été classées dans un autre en 1980.

... N'ayant pas lieu de figurer